

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE D'ÉTAT

PARIS, LE

-4 JAN. 91 000003 CM

Courrier du Député-Maire

N° 31

Le 14. 01. 91

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le cas de M. et Mme Joseph BESCOND dont le fils, en mission pour le compte de Médecins sans Frontière, a été tué au Soudan, le 21 décembre 1989.

Comme vous le savez, l'appareil d'Aviation sans Frontière qui le transportait a été touché par un missile alors qu'il décollait de l'aéroport d'Aweil, selon les consignes en vigueur (montée en spirale) dans cette zone de guerre, et s'est écrasé à 1 Km de la cité. Tous les occupants, trois Français et un Soudanais ont été tués sur le coup.

Dès l'annonce de la catastrophe, les services de l'armée régulière soudanaise ont fait savoir que la responsabilité en incombait au S.P.L.M. (Mouvement Populaire de Libération du Soudan) et que l'appareil avait été abattu par un missile "Sam 7". Mais le mouvement rebelle qui lutte depuis 1983 contre le gouvernement central a, pour sa part, toujours nié toute implication dans l'affaire.

Le gouvernement français, profondément indigné par cet acte inqualifiable, a, dès l'annonce de l'accident, manifesté son émotion dans un communiqué officiel et a immédiatement demandé des explications aux autorités soudanaises. En dépit des nombreuses demandes effectuées tant à Khartoum par notre Ambassadeur qu'à Paris auprès des représentants du gouvernement soudanais, nous n'avons jusqu'à ce jour pu obtenir d'éclaircissements sur l'attentat ni communication d'un rapport d'enquête détaillé. Les seules informations qui nous ont été communiquées relatent brièvement les faits.

Monsieur Jacques RIMBAULT  
Député-Maire de Bourges  
Assemblée Nationale

Sur le plan multilatéral, le représentant de la France auprès de l'O.A.C.I. a prononcé devant le Conseil de cette organisation, fin mars, une déclaration permettant d'engager la procédure d'enregistrement de cette affaire au titre de la Convention de Montréal de 1971 sur la répression des actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile.

Finalement, à la suite de nos incessantes interventions, les autorités soudanaises ont donné, le 15 mai 1990, leur accord à la venue d'une mission de l'O.A.C.I.. Mais, depuis, elles refusent de saisir elles-mêmes cet organisme international, bloquant ainsi même la procédure. Cependant, notre Ambassadeur et mes services continuent de suivre avec la plus grande attention ce dossier.

Soyez assuré, Monsieur le Député, que le gouvernement français, fidèle à ses idéaux de justice et profondément soucieux de la défense des intérêts de ses concitoyens, ne relâchera pas ses efforts pour que la vérité soit établie et justice rendue.

Pour ma part, je veille et continuerai de veiller personnellement à ce que notre poste à Khartoum, notre délégation à Montréal et les différentes directions concernées de mon ministère rassemblent toutes les informations nouvelles qui pourraient apparaître.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération.

Roland DUMAS

Monsieur Jacques FINEAULT  
Député-Maire de Bourges  
Assemblée Nationale